

**Document d'aide pour le montage des dossiers de labellisation
des formations dans le cadre du Pôle de compétitivité
IAR**

Ce document présente des éléments d'aide pour le montage des dossiers de demande de labellisation des formations par le pôle de compétitivité « Industries & Agro-Ressources » (IAR).

Cette labellisation, qui est une démarche volontaire, vise à structurer et à améliorer la lisibilité de l'offre de formation sur le territoire du pôle IAR.

Elle vise également à créer une réelle synergie entre organismes de formation, centres de Recherche et acteurs industriels et sociaux-économiques ainsi qu' à dynamiser les formations en attirant en qualité et en quantité les candidats.

Cette démarche permettra notamment aux régions Grand-Est et Hauts-de-France de mieux se positionner à l'échelle nationale, européenne voire mondiale dans la valorisation des agro-ressources dans les domaines de l'énergie, des matériaux, des molécules et des ingrédients & Actifs.

I. LES OBJECTIFS DU PÔLE IAR

Créé à l'initiative des ex-régions Champagne-Ardenne et Picardie, le pôle IAR cible son développement sur les nouveaux marchés émergents basés sur l'utilisation de tous les composants de la plante pour des finalités industrielles, innovantes et compétitives. Le pôle répond aux demandes de la société en matière de produits renouvelables, de procédés plus respectueux de l'environnement et de lutte contre le changement climatique. Le Pôle a été labellisé comme Pôle de compétitivité en juillet 2005.

L'utilisation de la diversité végétale (grandes cultures de plaine, plantes à fibres, raisin, bois) offre une réponse adaptée aux besoins industriels et aux aspirations sociales et environnementales. Les agro-ressources trouvent, en effet, de nombreuses applications industrielles dans les domaines de l'énergie, de la chimie et des matériaux tant en terme d'alternative au pétrole que de source de nouvelles fonctionnalités pour des produits innovants.

Néanmoins, **pour être viable économiquement** et s'inscrire dans une perspective de **développement durable**, le concept doit répondre à un double impératif :

- les coûts de production (intégrant la matière première, les procédés, et les externalités positives et négatives) doivent être suffisamment attractifs et compétitifs,
- les produits et procédés se doivent d'être respectueux de l'environnement, à un niveau local et global, notamment en ne générant pas de déchets supplémentaires.

La réponse à ce double impératif est apportée par le concept de la **raffinerie végétale** qui permet **la valorisation de la plante entière** dans une approche intégrée associant les acteurs présents sur les marchés, sur les procédés de transformation, et la production de la ressource végétale. Chaque composant de la plante est extrait ou séparé des autres et si

Cahier des charges labellisation des formations ou des projets de formation

nécessaire fonctionnalisé, par différents procédés mécaniques, chimiques ou biologiques, afin d'obtenir des fractions non alimentaires et alimentaires, produits agro-industriels intermédiaires, ou intermédiaires organiques de synthèse, dont la valeur est généralement inversement proportionnelle à leur volume. Ces fractions sont ensuite directement utilisées ou formulées selon les besoins des utilisateurs finaux. Les éventuels résidus sont alors valorisables sous forme de biocarburants ou de biocombustibles.

Le Pôle IAR entend devenir le leader européen dans ce domaine de la valorisation entière des plantes pour de nouvelles utilisations non-alimentaires et ainsi contribuer à :

- répondre aux attentes des consommateurs en terme de produits et de procédés respectueux de l'environnement, et aux attentes des industriels en terme de substitution de ressources fossiles épuisables ;
- à l'indépendance énergétique (carburant) mais aussi en produits dérivés de la pétrochimie ;
- à atteindre les objectifs de l'accord de Kyoto au travers de la réduction de l'émission de gaz à effet de serre ;
- à identifier des opportunités de marché pour des ressources végétales ;
- à la diversification et à la croissance des activités économiques en zone rurale ;
- à garantir une compétitivité économique des bioproduits.

Le Pôle IAR s'appuie sur les acteurs de la recherche et du développement mais également sur les formations qui préparent aux métiers d'aujourd'hui et de demain.

L'objectif de cette démarche de labellisation de formation ou de projet de formation par le pôle est de créer et développer de nouvelles synergies entre les Organismes et Etablissements de formations, les acteurs économiques et les structures de recherche et de transfert. Elle vise à créer des passerelles entre formations existantes, et à susciter la création de nouvelles formations permettant de renforcer les compétences existantes ou d'en développer de nouvelles en adéquation avec les besoins de la filière..

II. LES CRITERES DE LABELLISATION

La rigueur des critères de labellisation est le gage de la crédibilité de la démarche. Les critères que doit vérifier une formation pour être labellisée par le pôle IAR ont été identifiés et sont cités ci dessous :

1. L'organisme porteur de la formation doit être adhérent du pôle IAR
2. L'organisme porteur de la formation doit résider en régions Hauts-de-France ou Grand-Est. Si ce n'est pas le cas être la formation devra présenter un partenariat avec un organisme de formation d'une de ces deux régions.
3. L'organisme porteur de la formation devra démontrer la complémentarité de la formation ou du projet de formation (thématique et/ou géographique) proposé avec l'existant, notamment au regard des formations déjà labellisées.
4. Les formations proposées à la labellisation peuvent être de niveau V à I, incluant la formation sous statut scolaire (initiale ou par apprentissage) ou sous statut formation professionnelle continue.

Cahier des charges labellisation des formations ou des projets de formation

5. Il s'agit de formations donnant lieu à la délivrance d'un diplôme, d'un titre ,d'un certificat ou qualification professionnelle
6. La formation ou le projet doit avoir une part significative de son volume horaire global en lien avec les compétences et les métiers stratégiques¹ visés par le pôle IAR ; la période de stage ne pouvant excéder la moitié de ce volume.
7. Cette démarche de labellisation encourage l'établissement à avoir une approche intégrée de parcours de formations afin de mieux répondre aux besoins de la filière.
8. La formation doit s'inscrire, si possible, dans un réseau de formations et d'échanges d'étudiants au niveau national et international
9. Elle encourage également une interaction entre les formations ,les centres de recherche et les entreprises partenaires du pôle qui pourra s'exprimer sous forme de soutien visant à constituer une collaboration forte et effective. Plusieurs formes de partenariat pourront être engagées et en particulier :
 - a. Participation des professionnels dans la définition du programme de formation et/ou intervention dans celle-ci
 - b. Proposition de sujets de projets encadrés, réalisés par des étudiants ou accueil de stagiaires dans l'entreprise
 - c. Soutien matériel des industriels partenaires à la formation par la mise à disposition de matériels de démonstration
 - d. Participation à la mise en place de plates formes technologiques dédiées à la pédagogie

III. LA PROCEDURE DE LABELLISATION

La Commission d'Orientation Stratégique « Compétences et Formations » met à disposition des formations les documents types de demande de labellisation et apporte une aide à l'élaboration de ces dossiers.

¹ Voir étude « Chimie du végétal et biotechnologies industrielles : quels métiers stratégiques » APEC, IAR et UIC PCA www.cadres.apec.fr/Emploi/Marche-Emploi/Les-Etudes-Apec/Les-etudes-Apec-par-annee/Etudes-Apec-2014/Chimie-du-vegetal-et-biotechnologies-industrielles-quels-metiers-strategiques/Chimie-du-vegetal-queles-sont-les-competences-strategiques

Cahier des charges labellisation des formations ou des projets de formation

Composition du dossier pour les formations existantes :

- **Synthèse** décrivant, dans une première partie, **les objectifs principaux de la formation** ainsi qu'un **focus sur les aménagements réalisés**, s'il y en a eu, pour maximiser l'adéquation entre la formation et les domaines d'activité du pôle IAR et de ses adhérents et dans une seconde partie **les motivations et attentes vis-à-vis de la labellisation**, document libre (4 pages maximum)
- Une **fiche synthétique de description de la formation**, annexe 1,
- Un **document détaillé décrivant la formation** (par exemple : le document fourni lors de l'habilitation de la formation) annexe 2,
- Un **tableau récapitulatif des établissements ayant accueilli des stagiaires lors des 3 dernières années** avec un rappel des missions, annexe 3,
- **Copie du document d'habilitation**, annexe 4,
- **Engagement du porteur** daté et signé s'engageant à garder le niveau d'excellence de sa formation tout au long de sa période de labellisation et répondre à l'enquête annuelle, annexe 5 (format libre)
- **Un minimum de trois lettres de soutien** émanant d'entreprises et/ou d'organisations professionnelles

NB : Mis à part l'annexe 1, toutes les autres annexes sont à rendre sur format libre

Composition du dossier pour les projets de formations :

- **Synthèse** décrivant, dans une première partie, **les objectifs principaux de la formation** ainsi qu'un **focus sur les aménagements réalisés**, s'il y en a eu, pour maximiser l'adéquation entre la formation et les domaines d'activité du pôle IAR et de ses adhérents et dans une seconde partie **les motivations et attentes vis-à-vis de la labellisation**, document libre (4 pages maximum)
- Une **fiche synthétique de description de la formation**, annexe 1,
- Un **document détaillé décrivant la formation** (par exemple : le document fourni lors de l'habilitation de la formation) annexe 2,
- **Engagement du porteur** daté et signé s'engageant à garder le niveau d'excellence de sa formation tout au long de sa période de labellisation et répondre à l'enquête annuelle, annexe 5 (format libre)
- **Un minimum de trois lettres de soutien** émanant d'entreprises et d'organisations professionnelles
- **Une étude d'employabilité** montrant l'intérêt de monter la formation, document libre

NB : Mis à part l'annexe 1, toutes les autres annexes sont à rendre sur format libre

Le processus de la labellisation se fait selon les étapes suivantes :

- Présentation du dossier devant le Bureau de la Commission d'Orientation Stratégique « Compétences et Formations » qui valide la recevabilité du projet et l'expertise,
- Le Bureau de la COS émet un avis sur le soutien au projet (préalablement à une demande de labellisation) ou propose un avis sur la LABELLISATION au Bureau du Pôle IAR
- Le Bureau du pôle décide de soutenir ou non et de labelliser ou non
- La labellisation est octroyée pour une durée de 1 an renouvelable.

Cahier des charges labellisation des formations ou des projets de formation

Les candidats à la labellisation sont informés de la décision prise par le Bureau du pôle IAR. Une lettre de labellisation est envoyée à l'organisme porteur et le logo ci-dessous peut alors être associé à tous les documents de communication faisant référence à la formation.



IV. PROCESSUS DE RENOUVELLEMENT ANNUEL DE LA LABELLISATION (uniquement pour les formations actives ayant fait au moins une période complète) :

Chaque année, le porteur de la formation s'engage à répondre à l'enquête de suivi réalisée par le pôle IAR.

Dans le cas où le porteur ne répondrait pas à cette enquête ou ne fournirait pas l'ensemble des données demandées dans les délais impartis (sans justification), la labellisation sera remise en cause..

Dans le cas où les indicateurs remontés susciteraient des questions ou des demandes de compléments. Le Bureau de la COS Compétences et Formations pourra proposer un rendez-vous d'échanges au porteur de la formation afin de répondre aux questions et/ou d'établir un plan d'actions permettant d'améliorer les futurs indicateurs.

V. DEPOT DES DOSSIERS :

Les dossiers doivent parvenir sous format électronique aux adresses suivantes : jolly@iar-pole.com / diximus@iar-pole.com

L'avis sur la labellisation est proposé au Bureau du Pôle IAR au plus tard 3 mois après la date de dépôt du dossier.

VI. ENGAGEMENTS DU POLE ET DES PORTEURS :

1. Engagement du pôle IAR :

- Le pôle IAR émet une lettre de labellisation
- Le pôle IAR s'engage à communiquer largement sur les formations labellisées (présentations extérieures, livret des formations labellisées, newsletters, communautés IAR ACADEMY, articles de Presse...)
- Le pôle IAR s'engage à accompagner les porteurs de formation dans l'optimisation de leur référentiel, dans la prise de contact avec des intervenants industriels extérieurs, dans la diffusion de demandes de stage auprès des acteurs du réseau...

2. Engagement de l'organisme porteur de la formation :

- L'organisme porteur s'engage à tout mettre en œuvre pour maintenir le niveau de qualité de sa formation tout au long de la période de labellisation
- L'organisme porteur s'engage à participer régulièrement aux événements du pôle IAR afin d'apprécier si sa formation répond toujours aux attentes de la filière ;
- L'organisme s'engage à apposer le logo « labellisé par IAR » sur les documents de communication associés à la formation labellisée
- L'organisme s'engage à fournir des indicateurs de suivi de la formation tous les ans
- L'organisme s'engage à compléter la fiche synthétique qui figurera dans le livret annuel des formations labellisées du pôle IAR

VII. POINTS DE VIGILANCE :

Dans le cas où la formation est bâtie sur la base d'un référentiel national, seule la partie à la charge de l'organisme de formation sera expertisée en vue d'une labellisation ;

La labellisation n'est accordée qu'à un organisme donné et uniquement pour la formation qui a fait l'objet d'un dépôt de dossier ;

Si un organisme souhaite faire labelliser plusieurs formations, chaque formation doit faire l'objet d'un dépôt de dossier spécifique...